

Critères sport-études 2022-2023

Allègement d'horaire

Disciplines

Agrès	Athlétisme	Aviron
Badminton	Basketball	Cyclisme
Equitation	Escalade	Escrime
Football filles	Football garçons	Freestyle ski / snowboard
Golf	Gymnastique artistique féminine	Gymnastique artistique masculine
Gymnastique rythmique	Handball	Hockey sur glace
Judo	Natation	Natation artistique
Patinage	Plongeon	Saut à ski / combiné nordique
Ski alpin	Ski de fond / biathlon	Taekwondo
Tennis	Tennis de table	Tir à l'arc
Trampoline	Triathlon	Unihockey
Voile	Volleyball	Water-polo

Mise à jour : 05.07.2022 – FE/tf

Allègement d'horaire

AGRES

Mise à jour : Août 2020

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

**Scolarité
obligatoire**

Pas d'allègement d'horaire

7P - 11S

**Scolarité
postobligatoire**

Participer à la finale des Championnats suisses individuels et/ou par équipe cantonale
et
s'astreindre à un entraînement régulier (dix heures hebdomadaires minimum) dans le cadre d'une
société de gymnastique reconnue

Références

Attestation de GymVaud (www.gymvaud.ch), du responsable agrès et d'une société de gymnastique
(club)

Remarques

Allègement d'horaire

ATHLETISME

Mise à jour : Août 2021

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

Appartenir à une sélection nationale
ou
obtenir la limite de Swiss Athletics talents pour le Cadre Régional Romand
ou
appartenir aux huit meilleurs athlètes suisses par année d'âge et par discipline **individuelle**
(relais exclus) selon le ranking de Swiss Athletics
et
obtenir un préavis favorable du département technique de l'ACVA.

Scolarité postobligatoire

Appartenir à une sélection nationale
ou
obtenir la limite de Swiss Athletics talents pour le Cadre Régional Romand
ou
appartenir aux huit meilleurs athlètes suisses par année d'âge et par discipline **individuelle**
(relais exclus) selon le ranking de Swiss Athletics
et
obtenir un préavis favorable du département technique de l'ACVA à qui le Centre National de Performance (CNP) Romandie délègue cette compétence.

Références

Attestation de l'Association cantonale vaudoise d'athlétisme (ACVA) (www.athlevaud.ch) ou du CNP Romandie et du club.

Annuaire de Swiss Athletics (www.swiss-athletics.ch)

Remarques

Allègement d'horaire

AVIRON

Mise à jour : Août 2022

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire Participer aux détections de Swiss Rowing et obtenir une talent card de niveau local ou régional
ou
7P - 11S participer aux finales des championnats suisses (places 1 à 6 ; 1 à 12 si plus de 24 bateaux)

Scolarité postobligatoire Appartenir à une sélection nationale
ou
participer aux détections de Swiss Rowing et obtenir une talent card de niveau régional
ou
participer aux finales des championnats suisses (places 1 à 6)
et
obtenir un préavis favorable du département technique de l'ARA

Références Attestation de la Fédération suisse des sociétés d'aviron (www.swissrowing.ch), de l'Association romande d'aviron (ARA) (sélections) et du club

Remarques

Allègement d'horaire

BADMINTON

Mise à jour : Août 2019

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire Appartenir à une sélection nationale
ou
aux cadres vaudois Elites, A ou B

7P - 11S

Scolarité postobligatoire Appartenir à une sélection nationale
ou
aux cadres vaudois Elites ou A

Références Attestation de Swiss Badminton (SB) (www.swiss-badminton.ch) ou de l' Association vaudoise de badminton (AVB) (www.badmintonvd.ch) (sélections) et du club
Listes de Swiss Badminton ou de l'AVB

Remarques Les cadres vaudois C ne permettent pas d'obtenir un allègement d'horaire

Allègement d'horaire

BASKETBALL

Mise à jour : Août 2021

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire	Appartenir à une sélection cantonale ou nationale ou faire partie d'un CPE (Centre de promotion des espoirs) ou d'une structure équivalente reconnue par Swiss Basketball
7P - 11S	

Scolarité postobligatoire	Appartenir à une sélection cantonale ou nationale ou participer aux championnats de ligue nationale A ou B ou aux championnats de 1ère ligue nationale ou faire partie d'un CPE (Centre de promotion des espoirs) ou d'une structure équivalente reconnue par Swiss Basketball ou avoir réussi les tests de Swiss Basketball et présenter une "talent card" régionale de Swiss Olympic valable
----------------------------------	--

Références	Attestation de Swiss Basketball (www.swissbasketball.ch) ou de l'Association vaudoise de basketball (AVB) (www.a-v-b.ch) (sélections) et du club Listes de Swiss Basketball et de l'AVB
-------------------	--

Remarques

Allègement d'horaire

CYCLISME

Mise à jour : Août 2009

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

**Scolarité
obligatoire**

7P - 11S

Pour les catégories (BMX / cyclo-cross / piste / route / trial / VTT) :
appartenir à une sélection nationale (cadre national) ou au cadre romand
ou
figurer au classement national de sa spécialité

**Scolarité
postobligatoire**

Pour les catégories (BMX / cyclo-cross / piste / route / trial / VTT) :
appartenir à une sélection nationale (cadre national) ou au cadre romand
ou
figurer au classement national de sa spécialité

Références

Attestation de SWISS CYCLING (www.swiss-cycling.ch) ou de l'Association cycliste cantonale vaudoise (ACCV) (www.accv.ch) et du club

Remarques

Allègement d'horaire

EQUITATION

Mise à jour : Août 2022

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

Appartenir à un cadre national de la relève
ou
appartenir à un cadre régional de la relève
ou
être titulaire d'une licence régionale ou nationale (le brevet seul ne suffit pas)

Scolarité postobligatoire

Appartenir à un cadre national de la relève
ou
appartenir à un cadre régional de la relève
ou
être titulaire d'une licence régionale ou nationale et être classé selon le classement de la Fédération Suisse des sports équestres (ranking disponible sur www.fnch.ch), dans les :

- premiers 15 % en saut
- premiers 20 % en dressage
- premiers 30 % en concours complet

Le classement pris en compte pour ces pourcentages doit comprendre (critères cumulatifs) :

- a) les cavaliers de la Suisse entière
- b) les cavaliers de l'année de naissance du jeune sportif ainsi que ceux de l'année suivante uniquement
- c) les résultats du 1er janvier 2021 jusqu'au délai de dépôt de la demande

Références

Attestation de la Fédération suisse des sports équestres (FSSE) (www.fnch.ch) ou de l'Association vaudoise des sociétés hippiques (AVSH) (www.avsh.ch) et du club, copie de la licence

Remarques

Allègement d'horaire

ESCALADE

Mise à jour : Août 2019

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire
7P - 11S

Appartenir au cadre national
ou
appartenir à un cadre régional

Scolarité postobligatoire

Appartenir au cadre national
ou
appartenir à un cadre régional

Références

Attestation de Swiss Climbing pour le cadre national
www.sac-cas.ch/fr/sports-de-compétition/escaladesportive
Attestation du centre régional d'escalade sportive Romandie Central ou d'un autre cadre régional
www.sac-cas.ch/fr/sports-de-compétition/escaladesportive/centres-regionaux/

Remarques

Allègement d'horaire

ESCRIME

Mise à jour : Août 2016

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

**Scolarité
obligatoire**

7P - 11S

Participer à toutes les épreuves du circuit national "Jeunesse" dans l'arme pratiquée
ou
compenser les tournois manqués par un tournoi à l'étranger
et
obtenir un préavis favorable de la Fédération vaudoise d'escrime

**Scolarité
postobligatoire**

Appartenir au cadre national ou au cadre régional
ou
avoir obtenu dans les deux dernières années une place dans les trois premiers du circuit national
"Jeunesse"
et
obtenir un préavis favorable de la Fédération vaudoise d'escrime

Références

Attestation de SWISS FENCING (www.swiss-fencing.ch) ou de la Fédération vaudoise d'escrime
(sélections) et du club

Remarques

Allègement d'horaire

FOOTBALL FILLES

Mise à jour : Août 2022

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

**Scolarité
obligatoire**

7P - 11S

Appartenir à une sélection cantonale M12
ou
jouer avec l'ACVF/YS en M13 ou M15 ou avec Yverdon Sport M17
et
obtenir un préavis favorable du département technique de l'ACVF

**Scolarité
postobligatoire**

Appartenir à une sélection nationale
ou
jouer avec l'ACVF/YS en M15 ou avec Yverdon Sport M17 ou M19 ou en AWSL (ex LNA) ou en LNB
ou en 1re ligue
et
obtenir un préavis favorable du département technique de l'ACVF

Références

Attestation de l'Association suisse de football (ASF) (www.football.ch) ou de l'Association cantonale vaudoise de football (ACVF) (www.football.ch/ACVF) et du club

Remarques

Allègement d'horaire

FOOTBALL GARCONS

Mise à jour : Août 2022

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

Faire partie du partenariat FE13 ou FE14 (ancienne sélection cantonale)
ou
faire partie d'une équipe de club disputant le championnat national junior élite

FE12	FE13	FE14	M15	M16
7e - 8e	8e - 9e	9e - 10e	10e - 11e	11e
2011	2010	2009	2008	2007

FE est l'abréviation de championnat Footeco

Les équipes suivantes ne font pas partie du football junior élite : D à 9 Elites Régionales, Juniors C et B promotion, Juniors Inter (Junior League C et Junior League B) et ne permettent pas à leurs joueurs d'obtenir un allègement d'horaire, même si le club fournit une attestation.

Scolarité postobligatoire

Faire partie d'un cadre élargi d'une sélection nationale (pré-sélection)
ou
d'une équipe de club M15 / M16 / M17 / M18 / M21
et
obtenir une recommandation du directeur technique de Team Vaud Foot Espoir

Références

Scolarité obligatoire : attestation de l'Association cantonale vaudoise de football (ACVF) pour les FE12, FE13 et FE14 et de Team Vaud Foot Espoir pour les M15 et les M16
Scolarité postobligatoire : attestation de Team Vaud Foot Espoir

Remarques

Enseignement obligatoire 7P - 11S : les clubs doivent - selon une recommandation de l'Association suisse de football - débiter les entraînements au plus tard à 17h30. Dans la mesure du possible, l'allègement d'horaire consistera à permettre à ces jeunes talents (FE12 / FE13 / FE14 / M15 / M16) de débiter l'entraînement à l'heure.

Allègement d'horaire

FREESTYLE SKI / SNOWBOARD

Mise à jour : Août 2009

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire Appartenir à une sélection nationale
ou
7P - 11S à une sélection " cadres romands "

Scolarité postobligatoire Appartenir à une sélection nationale
ou
à une sélection " cadres romands "

Références Attestation de la Swiss-Snowboard (www.swiss-ski.ch/snowboard/) ou de ski-romand.ch et du club

Remarques

Allègement d'horaire

GOLF

Mise à jour : Août 2020

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire Appartenir à une sélection nationale (U16)
ou
7P - 11S appartenir au cadre régional (U12/U14/U16)

Scolarité postobligatoire Appartenir à une sélection nationale (U16/U18/U21)
ou
appartenir au cadre régional (U14/U16)

Références Attestation de Swiss Golf (www.swissgolf.ch)

Remarques

Allègement d'horaire

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FEMININE

Mise à jour : Août 2022

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

5P - 11S

Appartenir à une sélection nationale (cadre national)
ou
appartenir au Centre d'Entraînement Cantonal de GymVaud
ou
participer aux Championnats suisses en catégorie élite et s'astreindre à un entraînement spécifique dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue

Scolarité postobligatoire

Appartenir à une sélection nationale (cadre national)
ou
appartenir au Centre d'Entraînement Cantonal de GymVaud
ou
participer aux Championnats suisses en catégorie élite et s'astreindre à un entraînement spécifique dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue

Références

Attestation de GymVaud signée du Responsable Sport Elite et du Directeur (responsable des Centres professionnels de GymVaud)

Remarques

Exceptionnellement, une fille appartenant au Centre d'Entraînement Cantonal de GymVaud, née en 2014 et scolarisée en 4P peut obtenir un allègement d'horaire

Allègement d'horaire

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MASCULINE

Mise à jour : Août 2022

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

Appartenir à une sélection nationale (cadre national)
ou

5P - 11S

participer aux Championnats suisses en catégorie élite et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue

Scolarité postobligatoire

Appartenir à une sélection nationale (cadre national)
ou

participer aux Championnats suisses en catégorie élite et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue

Références

Attestation de GymVaud signée du Responsable Sport Elite et du Directeur

Remarques

Allègement d'horaire

GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

Mise à jour : Août 2022

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

5P - 11S

Appartenir à une sélection nationale (cadre national)
ou
appartenir au Centre Régional de Performance de GymVaud
ou
participer aux Championnats suisses en catégorie élite et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue

Scolarité postobligatoire

Appartenir à une sélection nationale (cadre national)
ou
appartenir au Centre Régional de Performance de GymVaud
ou
participer aux Championnats suisses en catégorie élite et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue

Références

Attestation de GymVaud signée du Responsable Sport Elite et du Directeur (responsable des Centres professionnels de GymVaud)

Remarques

Allègement d'horaire

HANDBALL

Mise à jour : Août 2014

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

**Scolarité
obligatoire**

7P - 11S

Appartenir à la sélection juniors régionale (15 ans et plus jeunes)
ou
participer à un championnat juniors Elite ou Inter
ou
appartenir à une sélection nationale

**Scolarité
postobligatoire**

Appartenir à une sélection nationale
ou
participer :
- à un championnat juniors Elite ou Inter
- à un championnat de ligue interrégionale (SHL, LN ou 1ère ligue)

Références

Attestation de la Fédération suisse de handball (FSH) (www.handball.ch), de l'Association régionale de Handball Romandie (ARHRO) (www.handball.ch/regionen/romandie/) ou de l'Association vaudoise de handball et du club

Remarques

Allègement d'horaire

HOCKEY SUR GLACE

Mise à jour : Août 2022

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

- (1) Appartenir à une sélection cantonale U13 ou U14
ou
appartenir à une sélection régionale U15 - SR
et
(2) participer à l'un des championnats suivants :

U- 17 Elites, championnat national
U- 15 Elites, championnat national dès le début de la saison
U- 13 Elites, championnat régional

Si un candidat qui est sélectionné au niveau cantonal ne répond pas au critère (2), un préavis du département technique de l'ACVHG est exigé

Scolarité postobligatoire

- (1) Appartenir à une sélection régionale U15 - SR ou nationale
et
(2) participer à l'un des championnats suivants :

Ligue nationale A ou B, 1ère ligue ou MySports League
U- 20 Elites, championnat national
U- 17 Elites, championnat national
U- 15 Elites, championnat national dès le début de la saison et non plus dès décembre

Si un candidat qui n'est pas ou n'a pas été sélectionné au niveau romand ou national répond au critère (2), un préavis du département technique de l'ACVHG est exigé

Références

Attestation de Swiss Ice Hockey (www.sihf.ch/fr) ou Swiss Ice Hockey Regio League (www.sihf.ch/fr/regio-league/) et de l'Association cantonale vaudoise de hockey sur glace (ACVHG) (www.acvhg.ch) (sélections) et du club
Liste de la sélection

Remarques

Sélection Pee-Wee : Le SEPS est informé des joueurs officiellement sélectionnés pour les tournois Pee-Wee 2023 et peut renseigner les établissements scolaires à ce sujet.

Allègement d'horaire

JUDO

Mise à jour : Août 2022

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

Appartenir au cadre vaudois (écoliers)
ou
appartenir au cadre national (espoirs ou juniors)
ou
participer régulièrement aux activités du Centre régional de performance romand (CRPR) et obtenir un préavis favorable de son coach en chef

Scolarité postobligatoire

Être membre de l'équipe nationale ou appartenir au cadre national (espoirs ou juniors)
ou
être membre du groupe restreint du Centre régional de performance romand (CRPR)
ou
participer régulièrement aux activités du Centre régional de performance romand (CRPR) et obtenir un préavis favorable de son coach en chef
ou
être membre actif du cadre cantonal vaudois et obtenir un préavis favorable de l'entraîneur de ce cadre
ou
avoir appartenu au cadre vaudois (écoliers) et obtenir un préavis favorable de l'entraîneur de ce cadre

Références

Attestation de l'Association vaudoise de judo et ju-jitsu (AVJJ) (www.judo-vaud.ch) ou de la Fédération suisse de judo et ju-jitsu (<https://svj.ch/fr>) ou du Centre régional de performance romand (CRPR)

Remarques

Allègement d'horaire

NATATION

Mise à jour : Août 2015

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

Appartenir à une sélection nationale
ou
au cadre romand
ou
au cadre vaudois
ou
appartenir aux huit meilleurs nageurs, par année d'âge, dans deux classements
selon la liste FSN

Scolarité postobligatoire

Appartenir à une sélection nationale
ou
au cadre romand
ou
appartenir aux huit meilleurs nageurs, par année d'âge, dans deux classements
selon la liste FSN

Références

Attestation de la Fédération suisse de natation (FSN) (www.swiss-aquatics.ch) ou de l'Association cantonale vaudoise pour la natation (ACVN) (www.acvn.ch) (sélections) et du club
Annuaire FSN

Remarques

Allègement d'horaire

NATATION ARTISTIQUE

Mise à jour : Août 2020

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

Appartenir à une sélection nationale
ou
appartenir à un club sportif et participer aux tests "PISTE" de swiss-swimming et obtenir une Swiss Olympic Talent Card (N ou R)
ou
appartenir aux dix meilleures nageuses des figures imposées ou aux dix meilleures solistes ou aux cinq meilleurs duos du championnat suisse correspondant

Scolarité postobligatoire

Appartenir à une sélection nationale
ou
appartenir à un club sportif et participer aux tests "PISTE" de swiss-swimming et obtenir une Swiss Olympic Talent Card
ou
appartenir aux dix meilleures nageuses des figures imposées ou aux dix meilleures solistes ou aux cinq meilleurs duos du championnat suisse correspondant

Références

Attestation de la Fédération suisse de natation (FSN) (www.swiss-aquatics.ch) ou de l'Association cantonale vaudoise pour la natation (ACVN) (www.acvn.ch) (sélections) et du club

Remarques

Allègement d'horaire

PATINAGE

Mise à jour : Août 2022

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

5P - 11S

Appartenir au cadre national junior (A ou B) ou novice (A ou B) de Swiss ice skating ou appartenir à un cadre régional novice (A ou B) ou à un cadre de talents locaux et présenter la Swiss Olympic Talent Card (SOTC) en relation avec cette sélection (carte R)

ou

être en possession des tests suivants en fonction de l'âge du test ARP et USP suivant :

Année	tests		
1.8.2007 - 31.7.2008	11e	3e SIS	3e ARP
1.8.2008 - 31.7.2009	10e	4e SIS advanced	4e ARP advanced
1.8.2009 - 31.7.2010	9e	4e SIS basic	4e ARP basic
1.8.2010 - 31.7.2011	8e	5e SIS	4e ARP basic
1.8.2011 - 31.7.2012	7e	5e SIS	5e ARP
1.8.2012 - 31.7.2013	6e	6e SIS	5e ARP
1.8.2013 - 31.7.2014	5e	6e SIS	6e ARP

Scolarité postobligatoire

Appartenir à une équipe nationale ou au cadre national junior (A ou B) ou novice (A ou B) de Swiss ice skating ou appartenir à un cadre régional novice (A ou B) et présenter la Swiss Olympic Talent Card (SOTC) en relation avec cette sélection (carte R)

ou

être en possession des tests suivants : 3e ARP et 3e SIS.

Références

Attestation du club et de l'ARP
Photocopies des licences de Swiss ice skating (www.swissiceskating.ch/fr) et de l'Association romande de patinage (ARP) (www.patinageromand.ch)

Remarques

Avant la 5P et sur présentation d'une attestation de participation aux compétitions délivrée par l'Association romande de patinage (ARP), un allègement d'horaire peut consister à libérer ces jeunes talents de manière à leur permettre de débiter l'entraînement à l'heure.

Allègement d'horaire

PLONGEON

Mise à jour : Août 2017

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

**Scolarité
obligatoire**

Appartenir à une sélection nationale ou au cadre romand

7P - 11S

**Scolarité
postobligatoire**

Appartenir à une sélection nationale

Références

Attestation de la Fédération suisse de natation (FSN) (www.swiss-aquatics.ch) ou de l'Association cantonale vaudoise pour la natation (ACVN) (www.acvn.ch) et du club

Remarques

Allègement d'horaire

SAUT A SKI / COMBINE NORDIQUE

Mise à jour : Août 2009

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire Appartenir à une sélection nationale
ou
7P - 11S à une sélection " cadres romands "

Scolarité postobligatoire Appartenir à une sélection nationale
ou
à une sélection " cadres romands "

Références Attestation de Swiss-Ski (www.swiss-ski.ch/fr/saut-a-ski), ou de l'Association des écoles suisses de ski nordique, ou de ski-romand.ch et du club

Remarques

Allègement d'horaire

SKI ALPIN

Mise à jour : Août 2015

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

Appartenir à une sélection nationale
ou
à une sélection " cadres romands A ou B "
ou
au groupe " ski-club " de ski-romand.ch
ou
obtenir un préavis favorable du département technique de ski-romand.ch

Scolarité postobligatoire

Appartenir à une sélection nationale
ou
au cadre du Centre national de performance NLZ-Ouest de Brigue
ou
à une sélection " cadres romands "
ou
obtenir un préavis favorable du département technique de ski-romand.ch

Références

Attestation de Swiss-Ski (www.swiss-ski.ch) ou de ski-romand.ch (sélections) et du club
Pour le groupe " ski-club " l'allègement peut se résumer à quelques jours de congé pendant la période de préparation (août - décembre)

Remarques

Allègement d'horaire

SKI DE FOND / BIATHLON

Mise à jour : Août 2009

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire Appartenir à une sélection nationale
ou
7P - 11S à une sélection " cadres romands "

Scolarité postobligatoire Appartenir à une sélection nationale
ou
à une sélection " cadres romands "

Références Attestation de Swiss-Ski (www.swiss-ski.ch/fr/biathlon/), ou de l'Association des écoles suisses de ski nordique, ou de ski-romand.ch et du club

Remarques

Allègement d'horaire

TAEKWONDO

Mise à jour : Août 2015

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

**Scolarité
obligatoire**

7P - 11S

Appartenir à une sélection nationale
ou
avoir réussi les tests de pré-sélection pour l'équipe nationale
ou
par recommandation du directeur technique de Swiss Taekwondo

**Scolarité
postobligatoire**

Appartenir à une sélection nationale
ou
avoir réussi les tests de pré-sélection pour l'équipe nationale
ou
par recommandation du directeur technique de Swiss Taekwondo

Références

Attestation de Swiss Taekwondo (www.taekwondo.ch) et du club

Remarques

Allègement d'horaire

TENNIS

Mise à jour : Août 2022

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

Appartenir au cadre national
ou
au cadre de suprarégional ou au cadre vaudois (cadres A ou aspirant)
ou
avoir atteint le niveau minimum suivant

Année	Garçons / Filles	Année	Garçons / Filles
2005	N4 / N4	2009	R3 / R3
2006	R1 / R1	2010	R4 / R4
2007	R2 / R2	2011	R5 / R5
2008	R3 / R2		

Scolarité postobligatoire

Appartenir au cadre national
ou
au cadre de performance 1 ou au cadre régional (cadres A et B)
ou
avoir atteint le niveau minimum suivant

Année	Garçons / Filles
2004	N4 / N3
2005	N4 / N4
2006	R1 / R1
2007	R2 / R2
2008	R3 / R2

Références

Attestation de Swiss Tennis (AST) (www.swisstennis.ch) ou de l'Association Vaud Tennis (www.vaud-tennis.ch) (sélections) et du club

Remarques

Allègement d'horaire

TENNIS DE TABLE

Mise à jour : Août 2022

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

Appartenir au cadre interrégional AVVF ou au cadre national STT et avoir atteint le niveau minimum suivant :

7P - 11S

Année	Garçons / Filles (classement filles)	
2006	C8	/ C7
2007	C6	/ D5
2008	D5	/ D4
2009	D4	/ D3
2010	D3	/ D2
2011	D2	/ D2

Scolarité postobligatoire

Appartenir au cadre interrégional AVVF ou au cadre national STT et avoir atteint le niveau minimum suivant :

Année	Garçons / Filles (classement filles)	
2003	B14	/ C10
2004	B12	/ C9
2005	C10	/ C8
2006	C8	/ C7
2007	C6	/ D5

Références

Attestation de Swiss table tennis (STT) (www.swisstabletennis.ch) et de l'Association Vaud-Valais-Fribourg de Tennis de Table (AVVF) (www.avvf.ch) et du club

Remarques

Allègement d'horaire

TIR A L'ARC

Mise à jour : Août 2016

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire Appartenir au cadre national de SwissArchery
ou
7P - 11S appartenir au cadre régional de SwissArchery

Scolarité postobligatoire Appartenir au cadre national de SwissArchery
ou
appartenir au cadre régional de SwissArchery

Références Attestation de la commission sportive de SwissArcheryAssociation (www.swissarchery.org), de
l'Association Vaudoise de tir à l'arc (AVTA) (www.avta-archery.com) et du club

Remarques

Allègement d'horaire

TRAMPOLINE

Mise à jour : Août 2022

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

Appartenir à une sélection nationale (cadre national)
ou
appartenir au Centre Régional de Performance de GymVaud
ou
participer aux Championnats suisses en catégorie élite et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue

Scolarité postobligatoire

Appartenir à une sélection nationale (cadre national)
ou
appartenir au Centre Régional de Performance de GymVaud
ou
participer aux Championnats suisses en catégorie élite et s'astreindre à un entraînement régulier et spécifique dans le cadre d'une société de gymnastique reconnue

Références

Attestation de GymVaud signée du Responsable Sport Elite et du Directeur (responsable des Centres professionnels de GymVaud)

Remarques

Allègement d'horaire

TRIATHLON

Mise à jour : Août 2022

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

**Scolarité
obligatoire**

Appartenir au cadre régional (sélection romande)

7P - 11S

ou (pour les athlètes trop jeunes pour faire partie de la sélection) :

avoir participé l'année précédente à la finale de la Régio League ainsi qu'aux tests PISTE de Swiss Triathlon

**Scolarité
postobligatoire**

Appartenir au cadre national de la relève
ou
appartenir au cadre régional (sélection romande)

Références

Attestation de Swiss Triathlon (www.swisstriathlon.ch) (sélections) et du club

Remarques

Allègement d'horaire

UNIHOKEY

Mise à jour : Août 2021

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

**Scolarité
obligatoire**

7P - 11S

Faire partie d'une équipe de la sélection régionale Léman (M13 ou M15)
ou
être inscrit dans un Centre régional de performance (CRP)

**Scolarité
postobligatoire**

Faire partie d'une sélection nationale (U17 ou U19) ou de son cadre élargi
ou
faire partie ou avoir fait partie de la sélection régionale Léman U15 et obtenir un préavis favorable du département technique de Vaud unihockey
ou
faire partie d'une équipe de Ligue nationale et obtenir un préavis favorable du département technique de Vaud unihockey
ou
être inscrit dans un Centre régional de performance (CRP)

Références

Attestation de swiss unihockey (www.swissunihockey.ch) (équipe nationale) ou de Vaud Unihockey (www.vaud-unihockey.ch) pour le Centre régional de performance, la section Sport-études Unihockey ainsi que les sélections régionales Léman.

Remarques

Allègement d'horaire

VOILE

Mise à jour : Août 2022

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Scolarité obligatoire

7P - 11S

Appartenir à une sélection nationale ou au groupe d'entraînement national ou à une "classe" soutenue au plan national par Swiss Sailing
et
se classer dans le premier 1/3 lors des championnats suisses ou participer aux régates de sélection pour les championnats d'Europe ou du Monde
et
obtenir un préavis favorable de la commission juniors de l'ACVL

Scolarité postobligatoire

Appartenir à une sélection nationale ou au groupe d'entraînement national ou à une "classe" soutenue au plan national par Swiss Sailing
et
se classer dans le premier 1/3 lors des championnats suisses ou participer aux régates de sélection pour les championnats d'Europe ou du Monde
et
obtenir un préavis favorable de la commission juniors de l'ACVL

Références

Attestation de la Fédération suisse de voile (Swiss Sailing) (www.swiss-sailing.ch) ou de l'Association des clubs de voile lémaniques (ACVL) (www.acvl.ch) et du club

Remarques

Allègement d'horaire

VOLLEYBALL

Mise à jour : Août 2022

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

**Scolarité
obligatoire**

7P - 11S

Appartenir à une sélection nationale ou à un cadre national élargi
ou
être membre de la Sélection de l'Association Régionale (SAR)
ou
être intégré dans une équipe évoluant en ligue nationale (A, B ou 1re ligue)

**Scolarité
postobligatoire**

Appartenir à une sélection nationale ou à un cadre national élargi
ou
faire partie d'un Centre national d'entraînement agréé par Swiss Volley
ou
faire partie d'un Centre régional d'entraînement agréé par Swiss Volley
ou
faire partie d'un Club de la relève agréé par Swiss Volley
ou
être intégré dans une équipe évoluant en ligue nationale (A, B ou 1re ligue)

Références

Attestation de Swiss Volley (www.volleyball.ch) ou du responsable technique de Swiss Volley Région Vaud (SVRV) (www.srvv.ch) et du club

Remarques

Le candidat doit prendre connaissance des conditions de participation au Centre régional d'entraînement (ou Groupe d'entraînement régional) disponibles sur www.srvv.ch, rubrique « Relève »

Allègement d'horaire

WATER POLO

Mise à jour : Octobre 2004

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement d'horaire, le jeune sportif doit :

- consacrer environ 10 heures hebdomadaires à la pratique de la discipline ci-dessus (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération)
- appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de la fédération
- participer à des compétitions de niveau national ou international
- satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

**Scolarité
obligatoire**

7P - 11S

Appartenir à une sélection romande ou nationale
ou
au contingent d'une sélection romande juniors participant au tournoi national
ou
aux championnats de ligue nationale A ou B

**Scolarité
postobligatoire**

Appartenir à une sélection romande ou nationale
ou
au contingent d'une sélection romande juniors participant au tournoi national
ou
aux championnats de ligue nationale A ou B

Références

Attestation de la Fédération suisse de natation (FSN) (www.swiss-aquatics.ch) (sélections) ou de l'Association cantonale vaudoise pour la natation (ACVN) (www.acvn.ch) et du club

Remarques
